

alléger les misères, les pertes d'emploi et de revenu qui frappent les mineurs et qui continueront de les frapper jusqu'à ce qu'il ait élaboré un programme à longue échéance.

**M. Woolliams:** J'aimerais poser une question au député. J'espère qu'il aura l'obligance d'y répondre même s'il a repris son siège. Quelle solution proposerait-il à la concurrence que le gaz naturel et le pétrole livrent à la houille grasse produite dans certaines régions de l'Alberta? Dans les villes comme dans les campagnes, le gaz naturel a supplanté le charbon. Quelle solution le député proposerait-il à ce problème?

**M. Argue:** Je puis assurer au député que si l'affaire relevait de ma compétence, je ne mettrais pas deux fois vingt-quatre heures à arrêter une ligne de conduite.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pourquoi ne pas demander au député ce qu'il ferait lui-même?

**M. MacInnis:** Le député d'Assiniboia est un monsieur qu'on nous a présenté comme le chef éventuel du parti qu'on appelle «nouveau». Je tiens à lui faire remarquer que, dans ce qu'on a dit sur les ondes de Radio-Canada l'autre soir, l'autre chef en puissance du parti a fait savoir qu'il ne compte pas poser sa candidature dans la circonscription du député d'Assiniboia, et qu'il n'entend pas l'évincer. Le député peut se rassurer; il y aura une circonscription où il pourra briguer les suffrages. Il ne sera pas écarté.

Il a déclaré qu'il annoncerait une ligne de conduite si l'occasion se présentait. Je lui ferai remarquer que l'autre candidat à la direction du parti a déjà fait connaître ses vues sur la situation du charbon. Au cours d'une journée d'études tenue à Montréal dernièrement, il a dit que l'emploi du charbon est désuet. Nul doute qu'il doit être très bien vu des mineurs du Cap-Breton.

On a parlé du rapport Vissac. J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. M. Rand s'est signalé dans le domaine des relations ouvrières. On l'a nommé président de la commission royale d'enquête sur le charbon. Tout le monde était d'accord là-dessus. Il jouissait d'une telle réputation que nous pouvions compter sur lui, pensions-nous, pour présenter un excellent rapport. Naturellement, disons que le premier ministre ne pourrait être accusé d'avoir fait une nomination d'inspiration politique. Nous savons tous à qui vont les sympathies de ce même M. Rand en politique.

Après la présentation du rapport, un comité interministériel a été chargé de l'étudier. Est-ce surprenant que le comité ait pris tant de temps à en venir à une décision sur un rapport comme celui-là? J'étais fixé sur le rapport Rand deux heures et demie après

en avoir pris connaissance pour la première fois. J'étais persuadé qu'il n'était pas ce que nous étions en droit d'attendre. J'attire l'attention du comité, pour un instant, sur la page 15 de ce rapport. Voici ce qu'on y lit:

Les usages qui s'offrent à ces trois sources d'énergie, à part les domaines de la métallurgie et des produits chimiques, sont dans les grandes installations de chauffage, les industries légères et lourdes, ainsi que dans les usines d'énergie thermique. Selon les hypothèses que nous avons formulées, il y aura probablement dans ces domaines, sinon maintenant au moins d'ici 10 ou 15 ans, une concurrence à laquelle la houille pourra participer plus efficacement.

Voici ce que peut trouver à la page 28 qui-conque examine le rapport:

D'ici à, mettons, 15 ans, l'aide apportée par d'autres sources d'activité économique aura peut-être atteint un niveau qui permettra à une telle réduction de se réaliser sans occasionner une désorganisation sociale ou municipale sérieuse;

Cette prétention est en pleine contradiction avec ce que dit le commissaire, 9 ou 10 pages auparavant. Si nous poussons jusqu'à la page, 48, nous y trouverons une autre contradiction; ici le commissaire dit ce qui suit:

Ce qui peut être indiqué, c'est qu'au delà de 10 ou 15 ans...

C'est le nombre même d'années au cours desquelles, selon lui, le charbon avait le plus de chances de se vendre. Je continue:

Ce qui peut être indiqué c'est qu'au delà de 10 ou 15 ans le charbon pourrait être refoulé encore plus bas dans l'échelle des combustibles.

Ce ne sont là que quelques exemples des nombreuses contradictions qu'on peut relever dans ce rapport. Faut-il s'étonner par conséquent qu'une commission interministérielle ait mis tant de temps à le déchiffrer. A noter que cette commission interministérielle avait pour mandat d'étudier seulement les recommandations financières du rapport. Rien d'autre. Ce mandat ne disait absolument rien au sujet de la fermeture des houillères. Il ordonnait d'étudier les recommandations d'ordre financier de M. Rand.

Et voilà maintenant le rapport Vissac dans le tableau! Ce qui est arrivé, c'est que l'Office du charbon étudiait alors le rapport Rand. On a vu qu'il n'était pas facile d'échanger des idées d'un bord à l'autre d'une table. D'où l'idée que chacun rédigerait ses propres constatations pour en instruire ensuite le groupe. Ce fameux rapport Vissac paraissait avoir toutes les qualités.

J'ai correspondu avec le président de l'Office fédéral du charbon, M. Uren, lequel m'a fait savoir que ledit rapport ne devait pas sortir de l'Office. Donc un document ministériel m'était dénié à moi, membre du Parlement. J'avais des doutes sérieux, me demandant s'il restait vraiment à l'Office ou dans le ministère. En réalité, j'étais bien sûr qu'il